

Tarif* : 450 dt pour les entreprises 250 dt pour particuliers et
100 dt pour étudiants Date : 22 et 23 janvier 2026

Lieu : Hôtel Sousse palace Sousse

A remplir **soigneusement**, scanner et retourner par mail à l'adresse : info@ipf-excellence.tn

Cordonnées Bancaires

Mode de paiement **

Chèque	<input type="checkbox"/>
Virement	<input type="checkbox"/>
Espèce	<input type="checkbox"/>

(**)cocher la case de votre choix

(*) Ce tarif s'entend TTC (TVA 19 % incluse) pour les inscriptions personnelles et HT (TVA 19 % à ajouter) pour les inscriptions professionnelles, lorsque la formation est prise en charge par une entreprise

(*) Remise additionnelle : Nous accordons aux entreprises 5% de remise pour 2 participants, 10% pour 3 participants, 15% pour 4 participants et 20% pour 5 participants ou plus de la même entreprise (RNE)

NB: Paiement obligatoire à l'avances pour les inscriptions à titre individuel et autoentrepreneurs

(Tous les Champs sont obligatoires)

1. le participant

Mlle Mr Mme Date de naissance :

Nom Prénom:

Adresse personnelle

Code postal: Ville :

Téléphone : E_mail :

Niveau d'études: Poste

2. L'entreprise ou l'organisme inscrivant le participant

(Ne pas renseigner si l'inscription est prise à titre individuel)

Raison sociale :

Matricule fiscale :

Adresse :

Code postal: Ville :

responsable formation : Mlle Mr Mme

Nom Prénom

Téléphone : E_mail :

Date, signature du responsable de l'inscription et
cachet de l'entreprise

Le responsable demandeur de l'inscription déclare avoir pris
connaissance des « Conditions générales
d'inscription » qui figurent ci-dessous et les accepter sans
réserve

3. Conditions générales d'inscription

3.1. Inscription

L'inscription à la formation est effectuée en utilisant exclusivement le bulletin d'inscription. Un accusé de réception est retourné par e-mail au participant et au responsable de formation et vaut confirmation de l'inscription par **IPF EXCELLENCE**. L'envoi de l'accusé de réception vaut inscription et engage le participant / l'établissement donneur d'ordre. Les inscriptions sont confirmées dans l'ordre d'arrivée jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles.

3.2. Documents contractuels :

Les factures tiennent lieu de convention professionnelle simplifiée. Une convention séparée peut être délivrée sur demande. Une attestation de participation à la formation est délivrée aux participants ayant suivi la formation.

3.3. Frais d'inscription :

Les frais d'inscription sont Hors Taxes (TVA 19%) et incluent le suivi de la formation, la documentation pédagogique, les attestations de participations, et les pauses café.

3.4. Règlement :

3.4.1 L'inscription, qu'elle soit effectuée à titre individuel ou pour les collaborateurs d'entreprises hors secteur financier, n'est considérée comme définitivement validée par **IPF EXCELLENCE** qu'à réception du règlement intégral. Ce règlement doit parvenir au plus tard 48h avant le début de la formation, ou le cas échéant, à l'arrivée sur place

3.4.2

L'inscription demandée au profit des collaborateurs des entreprises du secteur financier n'est définitivement confirmée par **IPF Excellence** qu'à la réception du bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du bon de commande, et ce au plus tard à la date limite d'inscription. Le règlement est exigible au plus tard une semaine après l'envoi, par **IPF Excellence**, de la facture ainsi que des pièces constitutives du dossier **CNFCPP**, de l'attestation de formation et de la **feuille de présence**.

3.5. Coordonnées bancaires compte IPF EXCELLENCE

Banque Zitouna Jawhara Sousse --- RIB : 25 137 0000000813543 37

3.6 Annulation et report

IPF Excellence se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation en cas de force majeure ou de manque d'inscriptions suffisantes. Dans ce cas, le participant est informé et remboursé de la totalité du montant réglé. En cas d'annulation par le participant ou l'établissement donneur d'ordre, les conséquences financières sont les suivantes :

- Toute annulation intervenant plus de cinq jours ouvrés avant la date de début de la formation donne droit au remboursement intégral du montant payé ;
- Pour toute annulation intervenant entre deux et cinq jours ouvrés avant la date de début de la formation, 30 % du tarif d'inscription sera dû par le participant ou l'établissement donneur d'ordre ;
- Toute formation commencée sera due intégralement par le participant ou l'établissement donneur d'ordre ;
- Aucun report sur une autre session n'est possible.

En cas d'empêchement d'un participant, l'employeur peut lui substituer une autre personne sous réserve d'informer **IPF Excellence**.

3.7. Droits de propriété intellectuelle

Les supports de formation mis à disposition des participants sont la propriété exclusive de **IPF EXCELLENCE**. En conséquence, toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, sans accord préalable expressément notifié par **IPF EXCELLENCE** est illicite et passible des sanctions pénales prévues par le Code de la Propriété Intellectuelle

3.8. Données personnelles

Les informations personnelles recueillies par **IPF EXCELLENCE** font l'objet d'un traitement administratif destiné à la gestion de la formation. Elles sont réservées à l'usage des services gestionnaires

IPF EXCELLENCE : Cabinet privé de formation professionnelle continue - Enregistré auprès du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle Sous le Numéro : **51-021-01**

IPF EXCELLENCE

30 Rue Mustapha Khraief, Cité Ezzahra – près du souk Lhad Sousse, Tunisie

Tél : 73 234 876 – GSM : 99 039 013 -29 548 272